obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

DEMANDE DE SUBSIDE **ORDINAIRE** - ASSOCIATIONS LOCALES
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2021

Le questionnaire est à retourner à l'Administration Communale pour le 30.04.2022 au plus tard.

Dénomination de la société

Année de fondation (donnée obligatoire)

Siège social

Compte IBAN

Banque

(Faute d'indication, le subside ne pourra être liquidé)

Président

Adresse

Téléphone GSM

Fax e-mail

Secrétaire

Adresse

Téléphone GSM

Fax e-mail

Trésorier

Adresse

Téléphone GSM

Fax e-mail

Envoi du courrier à

Adresse

COMITÉ

a) Autres membres du comité: m _____ f _____

b) Nombre de membres du comité habitant dans la commune de Bettembourg : _____

c) Nombre des membres du comité habitant dans une autre commune : _____

MEMBRES (y compris le comité)

a) Jeunes membres jusque 17 ans inclus : m_____ f _____

b) Membres entre 18 et 64 ans – y inclus les membres du comité : m_____ f _____

d) Membres à partir de 65 ans : m _____ f _____

e) Nombre de membres habitant dans la commune de Bettembourg : _____

f) Nombre des membres habitant dans une autre commune : _____

LE SUBSIDE FORFAITAIRE

☐ L'association demande le subside forfaitaire.

Le subside forfaitaire peut, sur demande, être alloué
- pendant les trois années suivant le dépôt des statuts de l'association;
- aux associations qui pour différentes raisons bénéficient du soutien de la part de la Commune.

Dans ce cas, l'association ne peut bénéficier du subside proportionnel.

LE SUBSIDE ORDINAIRE

Frais d'encadrement
(Frais de rémunération des directeurs, moniteurs, entraîneurs, chargés de cours ou autres engagés par l'association, sur base d'une relation contractuelle).
Sont prises en considération les indemnités d'encadrement brutes payées sur base d'une relation contractuelle.
Les frais de route, de location de voiture/studio et similaires sont à exclure.
Les pièces justificatives sont à joindre à la demande.

- Indemnités visant l'encadrement exclusif des membres âgés de moins de 18 ans

---

- Indemnités visant l'encadrement des autres membres

Frais d'encadrement assuré par des bénévoles
Est pris en considération le travail exclusivement bénévole nécessaire à l'encadrement des membres âgés de moins 18 ans (directeurs, moniteurs, entraîneurs, chargés de cours ou autres).
Une liste des bénévoles concernés ainsi que les heures prestées et certifiée par le comité de l'association est à joindre à la présente (préciser leur sexe et âge).

Frais de location, d'éclairage et de chauffage
La Commune peut participer aux frais de location, d'éclairage et de chauffage de l'infrastructure principale de l'association nécessaire à l'exercice de l'objet social.
Les pièces justificatives sont à joindre à la demande.

Adresse de l'infrastructure :

Frais avancés - loyer: _____

Frais avancés - éclairage:_____

Frais avancés - chauffage:_____

Dépenses pour petites acquisitions
(Équipements qui ne sont pas à considérer comme des dépenses extraordinaires et qui sont nécessaires à la réalisation de l'objet social de l'association.)
Les factures sont à joindre à la demande.

Frais d'entretien
(Frais exposés pour l'acquisition et à l'entretien normal d'équipements divers, nécessaires à la vie sociétaire.)
Les factures sont à joindre à la demande.

! Dans tous les cas, les frais de licences, de Fédération, de transfert, d'assurances, de dons, de cadeaux et similaires ne bénéficient pas d'une participation de la part de la Commune !

BONIFICATIONS

Manifestations communales publiques
Grouss Botz ☐ oui ☐ non
Participation à la commémoration Nationale: ☐ oui ☐ non
Fête nationale - Réception ☐ oui ☐ non

Préférence envers des produits « Fair Trade » Montant : _____
(Les pièces justificatives sont à joindre à la demande de subside)

Pour toute équipe sportive figurant sur la première place d'une catégorie équipe(s)

Pour toute équipe sportive ayant réalisé un montée de catégorie équipe(s)

Pour toute association culturelle ayant remporté un 1er prix lors d'un concours culturel national ☐

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Total des recettes 2021 ☐ ou saison 2020-2021 ☐ €

Total des dépenses 2021 ☐ ou saison 2020-2021 ☐ €

Boni/mali à l'exercice 2021 ☐ ou saison 2020-2021 ☐ €

Avoir au 31.12.2021 ☐ ou au en fin de saison 2020-2021☐ €

CCPL €

Banque(s) €

Caisse €

Total €

Les dépenses et les données de situation financière indiquées ci-dessus correspondent-ils aux livres comptables tenus par l'association pour la période concernée et ayant fait l'objet d'une décharge par l'assemblée générale de l'association :

Oui ☐ Date de l'assemblée générale : _____

Non ☐ Justification :

☐ En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies dans le présent formulaire soient traitées conformément au règlement européen pour la protection des données, suivant le détail en annexe.

Timbre de l'association

Les soussignés certifient que les données fournies sont sincères et exactes.

Bettembourg , le 2022

Le Président Le Secrétaire Le Trésorier

Imprimer

Protection des données à caractère personnel

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.

Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration concernée par votre demande pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser à l'administration concernée suivant les coordonnées indiquées dans le formulaire. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 1 Avenue du Rock'n'Roll, L- 4361 Esch-sur-Alzette.